



**■ ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMEN
TATION**

**Etats Généraux de l'Alimentation
Séance d'actualité de l'Académie d'Agriculture
14 mars 2018**



Chronologie de l'année 2017

9 juin	Annnonce des EGA par le Président de la République lors de la séquence agricole d'un déplacement dans le Limousin (Limoges les Vaseix)
20 juillet	Journée de lancement
29 août au 2 octobre	Réunions des ateliers du premier chantier relatif à la création et à la répartition de la valeur
11 octobre	Discours du Président de la République à Rungis : annonces des décisions retenues à la fin du chantier 1
5 octobre au 29 novembre	Réunions des ateliers du second chantier consacré à une alimentation encore plus saine, sûre durable et accessible à tous
21 décembre	Journée de clôture



■ ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMEN
TATION

Les objectifs

Quatre objectifs principaux poursuivis :

- 1 - Relancer la création de valeur et en assurer l'équitable répartition
- 2 - Permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail par le paiement de prix justes
- 3 - Accompagner la transformation des modèles de production afin de répondre davantage aux attentes et aux besoins des consommateurs
- 4 - Promouvoir les choix de consommation privilégiant une alimentation saine, sûre et durable.



■ ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMEN
TATION

L'organisation

2 chantiers

14 ateliers thématiques

Le cadrage politique a prévu un séquençage en deux grands chantiers :

Le premier, à partir de la fin du mois d'août jusqu'à début octobre, sur la création et la répartition de la valeur : segmentation des produits et attentes des consommateurs, initiatives territoriales et création de valeur, contractualisation, organisation de l'amont, relations commerciales.

Le second, en octobre et novembre, consacré à une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous. Sécurité sanitaire des aliments, risques sanitaires émergents, gaspillage alimentaire, insécurité alimentaire, formation, investissements, R&D&I.

Les deux chantiers sont divisés en 14 ateliers thématiques qui permettent d'aborder la complexité des sujets à aborder.



de fin août à fin septembre

Atelier 1	Mieux répondre aux attentes des consommateurs en termes de qualités nutritionnelles et environnementales, d'ancrage territorial, de bien-être animal et d'innovations
Atelier 2	Développer les initiatives locales et créer des synergies
Atelier 3	Développer la bio-économie et l'économie circulaire
Atelier 4	Conquérir de nouvelles parts de marchés sur les marchés européens et internationaux et faire rayonner l'excellence du modèle alimentaire et le patrimoine alimentaire français en France et à l'international
Atelier 5	Rendre les prix d'achat des produits agricoles plus rémunérateurs pour les agriculteurs
Atelier 6	Adapter la production agricole aux besoins des différents marchés et aux besoins des transformateurs
Atelier 7	Améliorer les relations commerciales et contractuelles entre les producteurs, les transformateurs et les distributeurs



une alimentation encore plus saine,
sûre, durable et accessible à tous

de début octobre à fin novembre

Atelier 8	Assurer la sécurité sanitaire de l'alimentation française dans une économie agroalimentaire mondialisée et dans un contexte de changement climatique tout en prévenant les contaminations chimiques
Atelier 9	Faciliter l'adoption par tous d'une alimentation favorable à la santé
Atelier 10	Lutter contre le gaspillage alimentaire
Atelier 11	Réussir la transition écologique et solidaire de notre agriculture en promouvant une alimentation durable
Atelier 12	Lutter contre l'insécurité alimentaire, s'assurer que chacun puisse avoir accès à une alimentation suffisante et de qualité en France et dans le monde
Atelier 13	Renforcer l'attractivité des métiers de l'agriculture et des filières alimentaires et développer la formation



■ ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMEN
TATION

Atelier transversal

de fin août à fin novembre

Atelier 14

« Préparer l'avenir » : quels investissements, quel accompagnement technique, quelle recherche pour une plus grande performance environnementale, sanitaire, sociale et économique ?



■ ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMEN
TATION

Les ateliers thématiques nationaux

Les ateliers ont été animés par un président ou des co-présidents issus des parties prenantes (élu, entreprise ou professionnel de la santé ou association) appuyés par des rapporteurs issus de l'administration. Les présidents d'atelier ont joué un rôle majeur : faire en sorte que tous les acteurs se retrouvent en capacité d'agir ensemble pour sortir des situations d'impasse actuelles.

Ils ont réuni l'ensemble des parties prenantes (acteurs économiques, société civile, élus, partenaires sociaux, experts, Etat et établissements publics)



■ ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMEN
TATION

Responsabilité partagée des différentes parties prenantes

Prise de conscience collective d'une responsabilité partagée des différentes parties prenantes (producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs).



■ ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMEN
TATION

Post EGA, quelles actions retenues ?

- projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable
- plan Ambition BIO (2018-2022)
- feuille de route sur les pesticides et glyphosate
- restauration collective publique
- export
- volet agricole du Grand Plan d'Investissement
- publication du plan d'actions de la stratégie nationale de la Bioéconomie ; élaboration du volet agricole de la stratégie nationale sur l'économie circulaire
- clarification des possibilités d'action des interprofessions et des OP (AOP) par rapport au droit de la concurrence



■ ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMEN
TATION

Post EGA, quelles actions retenues ?

- stratégie européenne et nationale sur les risques émergents
- amélioration du niveau de sécurité sanitaire
- amélioration des qualités nutritionnelles des produits transformés
- renforcement de la lutte contre le gaspillage
- gouvernance
- élaboration d'une feuille de route numérique pour les secteurs agricoles et alimentaires
- développement des initiatives locales
- les plans de transformation de filière



■ ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMEN
TATION

Projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable

- Fin décembre – 25 janvier 2018 : examen par le Conseil d'Etat
- 31 Janvier 2018 : adoption par le Conseil des ministres
- 1^{er} février : dépôt du projet de loi à l'assemblée nationale
- Avant la fin du 1^{er} semestre 2018 : examen par le Parlement



■ ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMEN
TATION

Un projet de loi organisé en 3 titres

**Titre I : Dispositions tendant à l'amélioration
de l'équilibre des relations commerciales
dans le secteur agricole et alimentaire**

**Titre II : Mesures en faveur d'une alimentation
saine, de qualité et durable**

Titre III : Dispositions transitoires et finales



■ ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMEN
TATION

Titre I : dispositions concernant l'amélioration de l'équilibre des relations commerciales



■ ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMEN
TATION

I - Vers une contractualisation renouvelée

(articles 1 à 8 et 16)



■ ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMEN
TATION

Le contenu du contrat (2/2)

Nouvelles exigences :

- Des indicateurs des coûts de production et indicateurs de marché doivent être pris en compte dans la formule de prix
 - indicateurs au choix des parties, qui bénéficieront de l'appui des interprofessions (article 5) et de l'OfPM
 - communication par l'acheteur des informations relatives aux prix constatés sur ses marchés
- transfert « en cascade » dans le contrat aval de l'acheteur qui doit y faire référence
- Les modalités de résiliation en cas de changement de mode de production



■ ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMEN
TATION

Le cas des coopératives et des OP avec transfert de propriété (OPC)

- Exonérées à condition de mettre en place des dispositions à effet équivalent
- Poursuite des travaux s'agissant de la coopération agricole avec renvoi à une ordonnance (art 8) :
 - définir les conditions de départ des associés coopérateurs, améliorer leur information et renforcer la transparence dans la redistribution des gains des coopératives à leurs associés coopérateurs
 - adapter les missions, la gouvernance et la composition du HCCA et assurer l'indépendance du médiateur de la coopération ainsi que sa bonne articulation avec le médiateur des relations commerciales agricoles



■ ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMEN
TATION

Renforcement de la médiation (article 4)

La médiation des relations commerciales agricoles voit son effectivité renforcée :

- durée limitée à un mois
- pouvoirs du médiateur étendus :
 - il peut demander tout élément nécessaire à la médiation
 - il peut s'auto-saisir et émettre des recommandations sur les clauses des contrats qu'il estime présenter un caractère abusif ou manifestement déséquilibré



■ ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMEN
TATION

II- Vers des relations commerciales apaisées

(articles 6, 9 et 10)



■ ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMEN
TATION

Clause de renégociation (art 6)

Une clause de renégociation renforcée

- activation à la volatilité des prix des produits agricoles et alimentaires et des coûts de l'énergie
- Délai réduit à un mois et renvoi obligatoire au MRCA en cas d'échec de la renégociation
- pour tous contrats, quel que soit le stade de la chaîne alimentaire concerné



■ ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMEN
TATION

Habilitation par ordonnances (art 9 et 10) :

- Relèvement du seuil de revente à perte à 10 %, afin de prendre en compte l'ensemble des coûts de distribution
- Encadrement des promotions sur les denrées alimentaires en volume et en valeur
- Extension de l'interdiction de céder les produits agricoles et alimentaires à un prix abusivement bas
- Réorganiser, clarifier, préciser, simplifier les dispositions du titre IV du livre IV du code du commerce



■ ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMEN
TATION

Titre II : Mesures en faveur d'une alimentation saine, de qualité et durable.



■ ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMEN
TATION

Titre 2 : objectifs et organisation

- Introduire les recommandations de portée législative issues du **chantier 2** dans le projet de loi
- Un ensemble de mesures qui a trait à la restauration collective, au régime de vente des PPP, à la lutte contre la précarité alimentaire, au bien-être animal, à la lutte contre le gaspillage alimentaire et aux pouvoirs d'enquête des agents



■ ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMEN
TATION

Restauration collective publique (article 11)

Objectif : faire de la restauration collective un levier d'amélioration de la qualité de l'alimentation

Contenu : les produits acquis en restauration collective publique devront comporter d'ici 2022 une part significative de produits issus de l'agriculture biologique, sous signes de qualité ou mentions valorisantes, ou acquis en prenant en compte le coût du cycle de vie du produit

Modalités d'application précisées par décret en CE



■ ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMEN
TATION

Les plans de filière

35 plans ont été transmis par les interprofessions au ministre le 15/12.

> mis en ligne sur le site du MAA <http://agriculture.gouv.fr/egalim-les-plans-de-filieres> .

> Structuration de l'amont, contractualisation

> Organisation de la filière

> Segmentation des marchés et montée en gamme (socle d'engagements, SIQO dont bio, ...)

> Positionnement à l'export

> Engagements environnementaux, sanitaires, de solidarité et en matière de bien-être animal



■ ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMEN
TATION

Plan de transformation du secteur agricole dans le cadre du grand plan d'investissement

La mission de préfiguration du GPI (juin-septembre) par Jean Pisani-Ferry a dégagé 4 priorités :

- accélérer l'adaptation des outils et le changement des pratiques ;
- accélérer la réponse aux défis du changement climatique ;
- renforcer la compétitivité de l'aval et la structuration des filières
- mobiliser et soutenir la recherche et l'innovation

Travaux d'approfondissement sur le deuxième semestre 2017 pour préciser les dispositifs financés par l'État s'intégrant dans le GPI



■ ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMEN
TATION

Grand Plan d'investissement (GPI) : volet agricole

Trois types d'outils financiers sont envisagés :

- Une mobilisation de crédits budgétaires (labellisation des lignes) ;
- Un recours accru aux instruments financiers
- La mobilisation du PIA3 pour soutenir la recherche et l'innovation

Les actions retenues s'articuleront autour de 3 axes :

- **Transformation de l'amont agricole et forestier** : soutenir l'investissement dans la modernisation, l'appropriation et la diffusion d'innovations, accompagner les changements de pratiques et la prise de risque liée aux projets de transformation, soutenir la méthanisation agricole, et soutenir l'investissement dans l'amont forestier
- **Amélioration de la compétitivité de l'aval agricole et forestier** pour soutenir la montée en gamme de l'aval agricole et soutenir la modernisation de l'aval forestier
- **Innovation et structuration des filières** :



■ ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMEN
TATION

Feuille de route gouvernementale sur les produits phytopharmaceutiques :

Lancement le 19/1/2018 de la **concertation** sur les propositions de plan d'actions sur les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante des pesticides

Propositions portées par **4 ministres** (MTES, ministère de la santé, MAA et MESRI)

Quatre priorités

- diminuer rapidement l'utilisation des substances les plus préoccupantes
- structurer et renforcer la recherche sur les impacts sur la santé
- accompagner la recherche d'alternatives et leur mise en oeuvre auprès des agriculteurs
- renforcer le plan Ecophyto 2 pour aller vers un plan Ecophyto 2 + (qui intégrerait toutes les actions de la feuille de route gouvernementale) (gouvernance élargie au ministère de la santé et du MESRI)



■ ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMEN
TATION

Saisine de l'Autorité de la Concurrence

L'objectif est de clarifier les possibilités d'actions offertes aux acteurs du secteur agricole (OP et AOP et interprofessions) pour

> structurer les filières et

> adapter le plus efficacement possible l'offre à la demande (prix, coordination et gestion des volumes mis sur le marché, échanges d'information stratégique, indices ...)



■ ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMEN
TATION

Mesures transverses

- > décloisonner la gouvernance de la politique de l'alimentation
- > Encourager les initiatives locales
- > Renforcer l'attractivité des métiers et l'adéquation des formations aux besoins
- > Réaliser les investissements transformants
- > Soutenir la recherche et l'innovation



■ ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMEN
TATION

Mesures transverses

Favoriser les initiatives locales

- > Accélérer l'élaboration des projets alimentaires territoriaux avec un objectif de 500 projets d'ici 2020
- > Y prendre en compte des aspects environnementaux, nutritionnels et de justice sociale
- > Promouvoir la diffusion des bonnes pratiques locales avec des plateformes d'information
- > Faciliter le développement des filières locales par la simplification de la logistique



■ ÉTATS
GÉNÉRAUX
ALIMEN
TATION

Merci de votre attention !

Nathalie BARBE, DGPE